

AGIPI renforce son partenariat avec le Syndicat Français des Ostéopathes (SFDO)

AGIPI renforce son partenariat avec le SFDO, le Syndicat Français des Ostéopathes. Cet accord permet aux membres du SFDO de bénéficier de tarifs préférentiels lorsqu'ils adhèrent au contrat de prévoyance CAP et à l'assurance emprunteur ARC d'AGIPI.

Le SFDO, au service de la profession d'ostéopathe

Le SFDO est le principal syndicat des ostéopathes exerçant à titre exclusif et représente la profession auprès des Pouvoirs Publics. Il compte aujourd'hui 1 304 adhérents. Son action collective porte sur le développement de l'ostéopathie : déontologie, intégration des ostéopathes à l'hôpital et dans les maisons de santé, formations, etc. Sur le plan individuel, les membres du SFDO bénéficient d'outils et de services pour exercer leur activité : une hotline juridique et comptable, un accès à des ressources documentaires ainsi qu'à des tarifs négociés auprès des partenaires du syndicat, dont AGIPI.

AGIPI, partenaire exclusif du SFDO, propose à ses membres des tarifs spécifiques en matière de prévoyance et d'assurance emprunteur

Premier acteur de la prévoyance Madelin avec 13 % de parts de marché en 2018, AGIPI est une référence de la protection sociale et de l'épargne des indépendants, des professionnels libéraux et des entrepreneurs. Ses contrats de prévoyance, parmi les meilleurs du marché, sont régulièrement récompensés : le CAP (prévoyance) a reçu en 2018 le Label d'Excellence décerné par les Dossiers de l'Épargne et l'ARC (assurance emprunteur), le Trophée de l'Innovation 2019 pour ses options en invalidité partielle.

Un partenariat renforcé pour sensibiliser les ostéopathes aux enjeux de la protection sociale

AGIPI accompagne le SFDO depuis 2005. Le renouvellement de ce partenariat illustre la volonté réciproque des parties de proposer une couverture sociale adaptée aux ostéopathes en cas d'arrêt maladie, d'accident, d'invalidité ou de décès en leur faisant bénéficier du meilleur niveau de couverture. AGIPI réaffirme ainsi son positionnement historique de partenaire des indépendants et des entrepreneurs et poursuit son action de sensibilisation aux enjeux de la protection sociale auprès de cette population. A ce titre, AGIPI a créé en 2018 un laboratoire pour observer et analyser les transformations de l'entrepreneuriat et du travail indépendant : laboratoire-agipi.com. Le site regroupe les travaux de la Chaire AGIPI-Kedge, les baromètres AGIPI-OpinionWay de la prise de risque des entrepreneurs et indépendants, des études, analyses et témoignages d'experts.

Le partenariat AGIPI SFDO prévoit :

- Une réduction de tarif pour les ostéopathes membres du SFDO
Les ostéopathes, membres du SFDO et à jour de leur cotisation syndicale, bénéficient d'un tarif préférentiel lors de leur adhésion aux contrats CAP (prévoyance) ou ARC (assurance emprunteur).
- Des actions de communication menées conjointement : interventions d'AGIPI pour sensibiliser les membres du SFDO aux enjeux de protection sociale, présentation des garanties par un expert, rubrique dédiée sur les sites Internet des partenaires, newsletter....

À propos d'AGIPI

Créée en 1976, AGIPI est une association d'assurés pour la retraite, l'épargne, la prévoyance et la santé, partenaire d'AXA. AGIPI propose des solutions répondant aux besoins essentiels de la vie : la protection de la famille et de l'activité professionnelle, du patrimoine et de la retraite. AGIPI compte 556 000 adhérents, 719 000 adhésions et enregistre 1,7 Md€ de cotisations d'assurance au 31 décembre 2018 (chiffres consolidés AGIPI et AGIPI Retraite).

Suivez-notre actualité sur    @prixagipi

Retrouvez-nous sur agipi.com, laboratoire-agipi.com et prixagipi-mondurable.agipi.com